

RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
046-214602096-20230217-DE_2023_02-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 17 février 2023 18 heures 30



Membres en exercice :

11

Présents : 9

Votants: 10

Date de la convocation: 07/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés: Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Don à la commune - DE_2023_02

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :

-Monsieur COLONGE Jean-Pierre, a fait un don d'un montant de 100 euros (cent euros) à la commune,

-Madame MARTINELLI Virginie a fait un don de 175 euros (cent-soixante-quinze euros)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, remercie chaleureusement les donateurs et mandate monsieur le Maire pour émettre les titres correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/02/2023
et publié ou notifié
le 20/02/2023

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

